

Bureau du 9 février 2004

Décision n° B-2004-2073

objet : Mandat spécial accordé à monsieur le vice-président Alain Joly pour une mission à Chisinau et Balti (Moldavie)
service : Délégation générale aux ressources - Service des assemblées

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 29 janvier 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0008 en date du 18 mai 2001, a délégué au Bureau l'attribution de mandats spéciaux. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre de la convention de coopération décentralisée signée entre la Communauté urbaine et les villes de Chisinau et Balti, monsieur le vice-président Alain Joly a été invité à se rendre en République moldave du 23 février au 1er mars 2004.

Monsieur le vice-président Alain Joly rencontrera, avec le maire de Balti, les différentes parties concernées par cette convention qui doit permettre d'améliorer la distribution d'eau potable de la ville de Balti actuellement perturbée par le problème de domanialité d'une conduite d'eau.

Conformément à l'article L 2123-18 du code général des collectivités territoriales et aux dispositions de la délibération du conseil de Communauté n° 2001-0008 en date du 18 mai 2001, pour permettre la prise en charge des frais afférents à cette mission, le bureau de la Communauté urbaine doit donner un mandat spécial aux élus concernés ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'article L 2123-18 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil n° 2001-0008 en date du 18 mai 2001 ;

DECIDE

1° - Accorde un mandat spécial à monsieur le vice-président Alain Joly pour une mission à Chisinau et Balti (Moldavie) du 23 février au 1er mars 2004.

2° - Les frais engagés pour la mission de monsieur le vice-président Alain Joly seront prélevés sur les crédits inscrits au budget primitif de la Communauté urbaine - exercice 2004 - compte 653 200 - fonction 021.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,